

République française

Département de l'Aisne

RF
PREFECTURE DE LAON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/12/2023
002-210204756-20231227-DE_2023_050-DE

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 27 décembre 2023

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 21/12/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 10

Pour : 10

Présents : Caroline MITOUART, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Grégory HAVEL, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Alexandre PRESTAIL par Caroline MITOUART

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE, David MASCRET

Secrétaire de séance : Morgan BOURDON

Objet : Décisions de mouvements de crédits budgétaires sur le budget annexe - DE_2023_050

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de crédits budgétaires sur le budget annexe Lotissement Saint Vincent afin de pouvoir équilibrer le budget et de pouvoir régler les intérêts du prêt souscrit auprès de (RGPD : Donnée privée occultée) et propose les répartitions et régularisations suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" : + 2 000 €.

Compte 023 : - 2 000 €

Recettes d'investissement :

Compte 021 : - 2 000 €

Dépenses d'investissement :

Compte 16878 : - 2 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les mouvements de crédits budgétaires, sur le budget annexe telles que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28 / 12 / 2023
et publié ou notifié
le 28 / 12 / 2023